



# BRULLANOVES



Mars - Avril 2022

43<sup>ème</sup> année

## INFORMATIONS

Site Internet : [brouilla.fr](http://brouilla.fr)

Mail : [mairie@brouilla.fr](mailto:mairie@brouilla.fr)

Application : intramuros

Tél 04.68.95.33.11

## SOMMAIRE

- Commémoration 8 mai
- Nouveaux arrivants
- Fête du village
- Maison France Services
- Conseiller Numérique
- Extrait du Conseil Municipal
- Nos associations
- Extrait du Conseil Municipal
- Informations diverses
- Police municipale
- Printemps des Poètes
- Vide grenier
- Le mot du Maire
- Nouveau médecin
- Brouilla Nature
- Sécurisation des passages à gué
- Elections législatives
- Expression de l'opposition
- Informations utiles

### COMMEMORATION DU 08 MAI

Le Maire et le Conseil Municipal invitent la population, les jeunes gens et les enfants à participer au cortège qui se formera devant la mairie :

Dimanche 08 mai 2022 à 11 heures

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le jardin de la maison commune.

### NOUVEAUX ARRIVANTS

La cérémonie d'accueil aux nouveaux arrivants (personnes installées à Brouilla depuis janvier 2020) aura lieu :

Vendredi 13 mai 2022 à 18h15

A la salle Rouzard de la mairie.

Cette manifestation sera l'occasion pour les élus de rencontrer les nouveaux administrés autour d'un petit débat et d'un apéritif dinatoire.

### FETE DU VILLAGE



Cette année, la fête locale aura lieu le samedi 14 mai 2022.

Au programme :

11 heures : défilé au départ de la mairie suivi d'un vin d'honneur dans le jardin de la maison commune.

A 12 heures, la mairie « régale » avec une grillade « sur le pouce » offerte à la population de Brouilla (hors boissons). Le comité d'animation tiendra la buvette où vous pourrez vous restaurer.

Un DJ « Philippe » animera la journée avec tout un programme musical varié.

Une buvette et jeux gonflables (pour les plus jeunes) seront en place.



### MAISON France SERVICES

La permanence à Brouilla de la **Maison France Services** a lieu le 2<sup>ème</sup> lundi de chaque mois de 14h à 17h sur RV (04.30.44.48.79), ou à Thuir du Lundi au Vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h et le Samedi de 9h à 12h à la Maison du Citoyen à Thuir.

### CONSEILLER NUMERIQUE

Un conseiller numérique du Département des PO assurera une permanence tous les mardis de 15h45 à 18h à la mairie de Brouilla pour vous accompagner dans l'initiation de l'outil numérique ou vous aider dans vos démarches.

Il est nécessaire de s'inscrire en mairie au préalable.

Présents : M TAURINYA, M PACCIANUS, Mme BANTREIL, M COMMES, Mmes CHARVIEUX, OGOZALY, GIRAULT, DJERROUD, Mrs COSTE (arrivé à 18h42), BENNES, MANUGUERRA, MALAVAUD

Procurations de : Mme QUIEF à Mme GIRAULT, M CAUMEIL à Mme DEJROUD, Mme ALCON à M PACCIANUS

Secrétaire de séance : M PACCIANUS Bernard

- AUTORISER LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022 AVANT LE VOTE DU BUDGET : accord à l'unanimité
- MODIFICATION DES STATUTS DE LA CC ASPRES : accepté par 13 voix POUR, 2 ABSTENTIONS, 0 CONTRE
- CONVENTION DE CONSEIL JURIDIQUE ELABORATION DU PLU : accord à l'unanimité
- FIXATION DU TAUX DE PROMOTION : accord à l'unanimité
- TARIFS GARDERIE : accord à l'unanimité
- LOCATION CABINET MEDICAL : accord à l'unanimité
- DEMANDE SUBVENTION RASSED : accord à l'unanimité

Les délibérations sont consultables en mairie aux jours et heures d'ouverture au public.

NOS ASSOCIATIONS

**Le Comité d'Animation  
vous présente**

**Le Retour de la Gallina**

**Dimanche 1<sup>er</sup> Mai 2022**

**Brouilla**

Buvette et  
restauration  
sur place



Avec la participation des amateurs de becs-crochus et de l'union  
avicole du Roussillon

Marché de produits du Terroir  
Vente expo oiseaux exotiques et avicole

En partenariat avec :



## EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2022

Présents : M TAURINYA, M PACCIANUS, Mme BANTREIL, M COMMES, Mmes CHARVIEUX, OGOZALY, ALCON, DJERROUD, GIRAULT (arrivée à 18h52), QUIEF, Mrs MANUGUERRA, CAUMEIL, COSTE.

Procurations de M BENNES à M TAURINYA, de M MALAUD à M CAUMEIL

Secrétaire de séance : M COMMES

- TEMPS DE TRAVAIL A 1607 heures : accord à l'unanimité
- JOURNEE DE SOLIDARITE : accord à l'unanimité
- AUTORISER LE RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS PAR LE BIAIS DU CENTRE DE GESTION : accord à l'unanimité
- AUTORISER LE RECOURS AU SERVICE ARCHIVES DU CENTRE DE GESTION : accord à l'unanimité
- DEMANDE DE SUBVENTION AIDE AUX ACQUISITIONS : accord à l'unanimité
- DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022 POUR SYSTEME ALERTE SONORE PCS : accord à l'unanimité
- COMPOSTEURS PARTAGES : accord à l'unanimité

Les délibérations sont consultables en mairie aux jours et heures d'ouverture au public.

## ENCOMBRANTS

Dès le mois de mai 2022, les services techniques de la CC Aspres prendront les inscriptions pour la collecte des encombrants.

Ainsi, vous devrez vous inscrire auprès du 04.68.66.59.91. Pour information, le volume d'encombrants pouvant être pris en charge est fixé à 5 objets, dans la limite de 2m3 (volume déjà appliqué). Il est également rappelé que lorsque vous remplacez un appareil électroménager, au moment de la livraison, le vendeur doit récupérer votre ancien appareil. Les associations caritatives se font également un plaisir de récupérer chez vous, à leurs frais, certains encombrants (meuble, etc.).

Vous trouverez dans ce bulletin, une communication de la Communauté de Communes des Aspres concernant la collecte des Encombrants.

## DEMARCHES PROFESSIONNELLES

Afin de simplifier la vie des entreprises, un nouveau service en ligne destiné à faciliter les démarches fiscales (DGFiP), sociales (URSSAF) et douanières (DGDDI) vient d'ouvrir à l'intention des entreprises : [portailpro.gouv.fr](http://portailpro.gouv.fr)

Pour simplifier la gestion quotidienne, [portailpro.gouv.fr](http://portailpro.gouv.fr) offre la possibilité de bénéficier d'une connexion unique et sécurisée, de disposer d'une vision globale des obligations et échéances, de réaliser les déclarations et payer les impôts depuis un seul site et de dialoguer de manière simple et sécurisée avec ces administrations.

## OBLIGATION DEBROUSSAILLAGE

L'article L322.3 du code forestier oblige les propriétaires ou locataires à débroussailler dans un rayon de 50 mètres, les abords de construction, chantiers, travaux, terrains (même non bâtis), situés en milieu urbain ou destinés à la construction.

Ce débroussaillage doit OBLIGATOIREMENT être effectué AVANT LA PERIODE A RISQUE D'INCENDIE.

En matière de responsabilité civile, si l'enquête administrative et judiciaire établit qu'un incendie a pris naissance et s'est développé dans la végétation située aux abords non débroussaillés d'une construction, d'un chantier ou d'un terrain, celui dont la négligence est constatée peut se trouver tenu d'indemniser le préjudice subi par les tiers et l'intervention des pompiers. ([l'écobuage est strictement interdit du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre.](#))

Rappel : l'article 131-13 du Code Pénal sanctionne d'une amende de 450 euros toute personne qui brûle des déchets à l'air libre y compris les déchets de jardin. Cette mesure est valable toute l'année, en vue d'une mesure de protection de la qualité de l'air.

## INFORMATION FIBRE

Suite aux travaux d'installation de la fibre dans le village, vous pouvez vérifier si votre secteur est éligible sur le site NUMERIQUE66.

## POLICE MUNICIPALE : un « permis Internet » pour les classes de CM1-CM2

Face aux nombreux dangers et aux risques d'addiction liés à l'utilisation d'internet, les élèves des classes de CM1 et de CM2 ont reçu de précieux conseils dispensés par la Police Municipale.

« Durant 2h, les enfants ont été sensibilisés au cyberharcèlement, aux escroqueries ou encore aux mauvaises rencontres. Le comportement face à Internet étant similaire à celui que l'on doit avoir dans la rue, le lien et la communication avec les parents sont indispensables pour que son utilisation ne fasse courir aucun risque à l'enfant. », explique le Brigadier-chef Principal Alexis Renaudie.



Cette formation a été dispensée à partir d'un kit pédagogique et d'un DVD et après la réussite du test, les élèves se sont vus remettre le précieux sésame avec un livret individuel en présence du 1<sup>er</sup> adjoint, Mr. Bernard Paccianus.

Un bilan particulièrement positif avec taux de réussite de 100% pour les 47 élèves dont 27 qui ont obtenu la note maximale de 10/10.

## POLICE MUNICIPALE : avoir un chien susceptible d'être dangereux : quelles sont les règles ?

La détention d'un chien d'attaque (1<sup>ère</sup> catégorie), de garde ou de défense (2<sup>ème</sup> catégorie) est soumise à la délivrance d'un permis de détention par le maire de votre commune de résidence. Si votre chien a moins de 8 mois, il vous sera délivré un permis provisoire valable jusqu'à 1 an de votre chien. Après, il faudra redemander un permis de détention valable sans limitation de durée.

Une fois le permis accordé, votre chien devra en permanence être à jour de la vaccination contre la rage. Et vous devrez en permanence avoir une assurance garantissant votre responsabilité civile.

Le permis est gratuit et si vous avez plusieurs chiens, une demande de permis doit être faite pour chaque chien.

En cas de changement de commune de résidence, vous devez présenter votre permis de détention à la mairie de votre nouveau domicile.



Le dossier est à déposer à la mairie de votre domicile auprès de la Police Municipale. Il doit être composé des pièces suivantes :

- du formulaire cerfa n°13996\*01 ou du formulaire cerfa n°13997\*01
- un justificatif d'identification du chien (passeport européen),
- le certificat de vaccination antirabique en cours de validité,
- le certificat vétérinaire de l'évaluation comportementale du chien (sauf s'il a moins de 8 mois),
- l'attestation d'aptitude du propriétaire ou le certificat de capacité,
- une attestation spéciale d'assurance responsabilité civile en cours de validité pour les dommages causés aux tiers par le chien,
- un certificat de stérilisation pour les chiens de 1<sup>ère</sup> catégorie.

*Le fait de ne pas détenir de permis provisoire ou définitif de détention est passible d'une amende d'un montant maximal de 750 € et le fait de ne pas le présenter lors d'un contrôle de police est passible d'une amende d'un montant maximal de 450€.*

Le thème national pour 2022 était « L'Ephémère ». Les professeurs des écoles et nous, les bénévoles, lui avons préféré le thème de L'EAU, offrant plus d'images concrètes. Mais l'Eau n'inspire-t-elle pas souvent en nous un sentiment d'éphémère ?

Nous avons intégré à notre thème une magnifique exposition : « L'eau, un défi d'aujourd'hui pour demain », gentiment prêtée par le Syndicat du Tech. 16 panneaux illustrent bien la place de l'eau douce sur notre terre, en France, dans notre département et sur le bassin versant du Tech, réunissant 38 communes et donnant naissance à une quarantaine de canaux d'arrosage.

Quelques chiffres bien mis en évidence : 97 % d'eau salée, 2 % d'eau douce, 1 % d'eau exploitable. Un milliard d'hommes sans accès direct à l'eau potable. 6 milliards de m<sup>3</sup> prélevés en France chaque année. 28 millions de m<sup>3</sup> consommés à partir du Tech, avec une diminution du débit de 10 % prévues en 2030, de 20 % en 2050.

Sous les Pyrénées, d'Est en Ouest, couleraient de belles rivières souterraines. Des recherches actives se poursuivent mais le mystère persiste !... Les derniers panneaux évoquent les nécessaires économies d'eau : récupération des eaux de pluie, lavage à sec des voitures... Jardiniers de Brouilla, n'oubliez pas ! Un binage vaut 2 arrosages !!

Les bénévoles ont ensuite apposé une vingtaine de panneaux noircies de divers poèmes et colorés de photographies et de reproductions de tableaux. L'eau dans tous ses états : nuage, pluie, rivière, mer. Les bénévoles se sont appliqués à rendre ces panneaux attrayants avec une orientation ludique afin d'amuser les petits (et éventuellement les grands !).

Nous avons aussi évoqué l'époque des lavandières, si actives dans le passé et dans les lavoirs (la coutume en interdisait l'accès aux hommes !), lavoirs qui étaient parfois de véritables temples consacrés à la religion de l'hygiène. Comment oublier que les rives du Tech voyaient les efforts de toute une population féminine, qui devait remonter ensuite vers le village avec le lourd poids du linge mouillé dans la brouette !

Nous attendions avec impatience les réalisations des élèves ; nous avons découvert avec plaisir une harmonie complémentaire entre les avertissements prodigués par l'expo du Tech et les préoccupations, la sensibilité à l'environnement exprimées par les écoliers.

La goutte d'eau, « goutte de vie » comme l'ont définie la classe de CM2, se répandant en rivières et fleuves, transportant aussi malheureusement tant de déchets bien matérialisés par des bouteilles en plastique, fort heureusement décorées de beaux textes poétiques. Citons l'un d'entre eux.

« Comme une goutte dans l'océan  
Nous avons tous le même quai de départ et port d'arrivée  
Mais nous ne prenons pas le même chemin au gré des flots dans les torrents  
Nous n'avons pas la même vie, croisière ou odyssée  
Larme, écume ou goutte de pluie  
L'eau reflète la vie. »

Les CE1/CE2 ont choisi l'Ephémère, s'inspirant des « Space invaders ». Un artiste, un AVNI (Artiste Vivant Non Identifié) se cache derrière ses œuvres d'art, à base de carrelage et de ciment, inspirées des jeux-vidéos. Ce « Street Art » est exposé dans les plus grandes villes du monde.

Des post-it de différentes couleurs ont constitué des constructions géométriques où l'on reconnaissait toujours les yeux des personnages. Las ! Les post-it se décollaient un peu, ainsi que certains tableaux. Pas las du tout ! Cette si fragile adhésion aux murs traduisait bien leur statut éphémère. Le bruit de leur chute était doux à entendre. Mais continuons la visite.

Les CM1 avaient choisi le calligramme et formé avec des lettres des nuages, des parapluies, des gouttes... La forme n'exclut pas la profondeur de certaines phrases : « Mon jardin fleurit de bonheur », « une goutte d'eau est tombée du ciel sur mon carreau, elle ruisselle ».

Quel poème aurait pu, mieux que « Barbara » de J. Prévert réunir les thèmes de l'eau, de l'éphémère et de la guerre, si présente à notre esprit ! Pluie bienfaisante d'abord, qui nous offre l'image d'une femme heureuse, « ruisselante, ravie, épanouie ». Bonheur d'un amour rendu éphémère... et « une pluie de fer, de feu, d'acier et de sang » s'abat sur Barbara. Les élèves de CM1 ont illustré certains vers de ce poème qui leur a parlé profondément.

La classe Petite Section a elle aussi mis la main à la pâte. Sur un fond bleu, des empreintes de mains et de doigts étaient nettement visibles. Il suffisait d'un gros point de couleur représentant l'œil, et d'un cœur représentant la bouche pour que ces mains se métamorphosent en poissons, évoquant la riche vie aquatique.

La classe de Moyenne Section a peint des gouttes d'eau et leurs nuages à l'encre magique, gouttes multicolores d'un bel effet qui évoquent combien l'eau est indispensable à la vie, colorée à foison !

Les CP ont représenté un robinet versant, sous forme de traits de pluie, des mots exprimant tous les apports et les qualités de l'eau, l'ondée était entourée de gouttes humanisées, souriantes et rigolotes.

Ces réalisations à l'école, alliant le graphisme et les mots, nous touchent et nous émeuvent. Nous remercions de tout cœur les professeurs qui, dans un contexte difficile, ont sensibilisé leurs élèves à une cause vitale et créé un espace d'expression poétique si vivant.

Merci aussi aux secrétaires de mairie, patientes, compréhensives et disponibles, et à la commune pour son aide.

Nous aimerions terminer ce tour d'horizon par un poème qui pourraient être une incitation à aller vers notre rivière, Le Tech, rivière rendue à elle-même depuis quelques années, et dont les berges sont d'une foisonnante diversité.

« Pourquoi toujours aller vers la rivière ?  
Pour lui parler de l'ombre  
Pour lui parler des arbres et des dieux,  
Pour supplier qu'elle sorte de l'ombre,  
Qu'elle dénoue sa chevelure  
Afin d'être toute rivière sans entrave :  
Eau vierge des chemins profonds de la Terre.  
Elle vient vers nous, l'eau vierge dans nos songes.  
Ah ! la nommer amie, rose, colombe !  
Dans l'ombre très profonde des vieux arbres  
Court la rivière ».  
*Jean Joubert*



Sur cette affichette, près de l'école, un enfant a déposé une petite fleur...

## VIDE GRENIER DES RAMEAUX

Le vide grenier des Rameaux traditionnellement organisé le dimanche des Rameaux a dû être reporté en raison des élections présidentielles. Il sera donc organisé le dimanche 5 juin 2022. Les dates des permanences pour les inscriptions seront communiquées ultérieurement.

## LE MOT DU MAIRE

Brullanenques, Brullanencs,

Avant le 1er juillet 2021, date butoir dictée par les services de l'Etat, la Communauté de Communes des Aspres, ainsi que tous les EPCI de France, devait se prononcer sur le lancement d'une procédure de mise en place de PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Avant cette date, les communes devaient délibérer pour ou contre le PLUI. Dans le cas où, la majorité des communes ne délibéraient pas, le passage en PLUI s'actait automatiquement et c'est bien ce cas de figure qui s'est produit, en conséquence la révision ainsi que la modification de PLU (Plan Local d'Urbanisme) lancées par la commune en date du 22 octobre 2015 et du 25 mai 2021 sont régies actuellement par la Communauté de Communes des Aspres.

Cela implique que les Conseils Municipaux des 19 communes sont encore moins maîtres de leur destin en matière d'urbanisme. Nous ne l'étions déjà pas complètement puisqu'entre décisions de l'Etat et des strates supérieures aux nôtres comme le SRADDET, le SCOT et multitudes d'autres organismes, notre marge de manœuvre était très réduite. Preuve en est la loi Climat et Résilience approuvée au printemps dernier sans aucune concertation avec les élus locaux, qui réduit comme peau de chagrin les futurs terrains urbanisables jusqu'en 2030 et ensuite jusqu'en 2050 nous n'aurons plus le droit d'urbaniser, nous n'aurons plus le droit d'imperméabiliser les sols pour des constructions, des routes, des parkings, etc...

Si des communes ont l'intention d'accueillir de nouveaux habitants, elles devront le faire en lieu et place de l'habitat existant en le rasant et en construisant verticalement (comprenons avec plusieurs étages). Terminée la maison individuelle, terminé le petit jardin, terminées les zones pavillonnaires... Où vont se loger nos enfants ainsi que les nouveaux habitants au nombre de 5 000 environ par an dans les Pyrénées-Orientales ?

Nous subissons encore une fois des décisions et une gestion très jacobine, très verticale.

Après ces informations guère réjouissantes pour ceux qui avaient le projet de leur vie dans une construction individuelle ainsi que les propriétaires terriens qui espéraient vendre leur bien pour de l'urbanisation... revenons à Brouilla.

Les élus de Brouilla avaient lancé une procédure de révision du PLU en date du 22 octobre 2015 sur l'ensemble du territoire afin d'actualiser les prescriptions des strates supérieures et le futur du village. Cette révision est en cours avec les nouvelles contraintes dues à la loi « Climat et Résilience » mais elle devra être validée ou pas par la Communauté de Communes des Aspres au vu de la procédure du PLUI.

La commune avait également lancé une modification simplifiée du PLU en date du 25 mai 2021, beaucoup plus rapide, moins contraignante administrativement et moins onéreuse qu'une révision. Ceci afin d'intégrer des assouplissements dans notre PLU, attendus par nos concitoyens, concernant les clôtures, les piscines... ainsi que l'intégration d'un nouveau périmètre appelé « Terres Ordinaires » périmètre adopté par le SCOT et permettant l'intégration d'équipements d'intérêts collectifs notamment tous les genres d'ENR, biomasse, photovoltaïque, éolien... et ne portant pas atteinte à l'activité agricole.

Cette modification a été rejetée par la Communauté de Communes des Aspres par délibération du 24 février 2022, elle est donc annulée et close.

Toutes les études en cours ainsi que le projet concernant l'éolien portés par des entreprises privées sont annulés au vu de la délibération du Conseil Communautaire.

Nous réaffirmons fortement encore une fois qu'aucun projet d'ENR n'a été porté par la Commune contrairement à ce que l'on pouvait lire dans la presse ou sur les réseaux sociaux sous couvert d'anonymat bien sûr ! Nous défions quiconque de prouver le contraire, nous attendons droit dans nos bottes que ceux qui disent le contraire le prouvent.

Nous réaffirmons encore une fois que notre PLU en vigueur et celui en venir n'autorisent pas de projets ENR (photovoltaïque au sol et éolien) au vu de la délibération et de la position de la communauté de communes des Aspres.

Notre seul champ d'action en matière d'ENR est le photovoltaïque sur toitures communales, ce que nous avons déjà fait depuis 15 ans et que nous allons poursuivre selon faisabilité bien évidemment.

Notre PLU actuel et celui à venir, autorisent les panneaux photovoltaïques sur les toitures privées, d'ailleurs beaucoup de nos concitoyens optent pour cette solution. Nous sommes heureux de ce choix et nous les en félicitons.

Les serres agricoles produisant des légumes, plantes aromatiques etc, dont la production est constatée par huissier, à toitures photovoltaïques sont également autorisées si elles répondent aux divers cahiers des charges et aux prescriptions draconiennes édictées par les services instructeurs et la chambre d'agriculture.

Sur Brouilla, nous pouvons être fiers puisqu'entre les toitures privées, les communales et les serres agricoles nous produisons l'énergie nécessaire pour environ 1800 foyers alors que le village compte 750 foyers, nous sommes donc en énergie positive. Cela est une bonne chose.

Nous réaffirmons fortement encore une fois que la mairie de Brouilla n'a jamais lancé d'étude de faisabilité sur son territoire ni de cartographie concernant d'hypothétiques zonages capables de supporter des ENR. Nous avons appris avec stupéfaction, par la presse locale sans aucune consultation et sans concertation avec les élus que ces études existaient, là aussi nous attendons que nos détracteurs prouvent le contraire concernant l'implication de la commune. En résumé et afin de conclure, toutes les études et le projet porté par des entreprises privées sont annulés et il n'y a aucune intention ni aucun projet communal en cours et à venir concernant les ENR.

Nous tenons à remercier cependant les élus de Brouilla qui se sont investis pour le bien des contribuables, le bien de la commune et des générations futures et ceci malgré les investives, les interpellations ainsi que les menaces qu'ils ont subies.

Dans l'analyse de ce vote communautaire, nous estimons cependant qu'il ne correspond pas au souhait de la majorité de nos populations.

Nous sommes en droit et nous le constatons dans tous les domaines de notre société, de nous poser la question : jusqu'à quand les minorités bruyantes l'emporteront sur les majorités silencieuses.

Concernant ce choix communautaire et au vu de ce que nous constatons tous les jours sur les dégradations de la planète avec, de surcroit, cette guerre en Ukraine qui va fortement impacter le prix des énergies et des matières premières que nous consommons quotidiennement et probablement nous inciter à vivre autrement, nous espérons malgré tout que les générations futures, nos enfants et nos petits-enfants, auront une vie semblable à la nôtre.

En bons démocrates que nous sommes nous actons donc le vote majoritaire des élus communautaires.

Les choix que nous faisons ou pas, les décisions que nous prenons ou pas, dicteront l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants.

Le Maire, Pierre TAURINYA

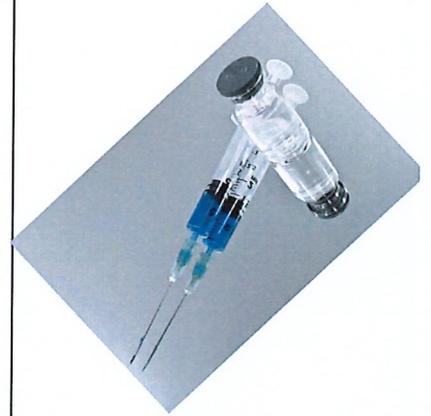
# M LE MAIRE

## LES ADJOINTS

### LES CONSEILLERS MUNICIPAUX



Ont le plaisir  
de vous annoncer  
l'installation  
prochaine  
d'un médecin  
au cabinet médical  
Espace  
**LUDOVIC MASSE**



Ses coordonnées téléphoniques et les horaires d'ouvertures seront  
portés à votre connaissance via le site internet



L'ASSEMBLEE GENERALE 2021 de BROUILLA NATURE s'est déroulée en début d'année, l'association compte 35 adhérents (même chiffre que l'année 2020), une quarantaine de bénévoles et presque 200 membres sur Facebook.

Bilan 2021 :

21 mars - nettoyage de la nature avec logistique de la mairie + Apéro en plein air. Participation de 35 personnes

11 mai - tentative d'installation d'un composteur partagé dans le quartier des Fontenilles : Après deux réunions avec les habitants et Monsieur le Maire => refus à cause principalement de la pollution visuelle.

14 mai : 1ère réunion Brouilla Nature Enfants. Une organisation à pérenniser

4 juin et 11 juin - Nettoyage de la Nature par l'école de Brouilla, classe par classe + apprentissage du tri. Ceci après intervention du SYDETOM66 en classe.

Préparation d'un gros nettoyage avec le Lion's-Club et les cadets de la défense sur le territoire de Brouilla et d'Ortaffa le 12 juin. Action stoppée par arrêté préfectoral 2 jours avant cause COVID. Une centaine de personnes étaient inscrites.

26 septembre : nettoyage de la nature avec les Centres Leclerc, participation de la mairie et Aide de Brouilla Nature Enfants + Apéro en plein air. Participation d'une quarantaine de bénévoles. A noter qu'après enquête conjointe avec la police municipale nous avons « contactés » un propriétaire de déchets.

Des informations sont régulièrement publiées dans le Brullanoves et L'Indépendant chaque fois que nous réalisons une action.

L'association a investi dans l'achat de quelques pinces de ramassage qui seront à disposition des adhérents. De plus, la police municipale et la mairie ont prévu un budget qui a permis d'acquérir des pinces, chasubles et quelques outils. Peu de changement au bureau : départ de Denis Gautier non remplacé.

Le dimanche 27 mars 2022, nettoyage de la nature qui a rassemblé une quarantaine de bénévoles, enfants, adolescents et adultes qui se sont divisés en 4 groupes pour travailler sur 4 chantiers différents. Une grosse benne a été mise à disposition par la mairie et a été remplie avant midi ! Merci à tous

Une visite de l'usine de tri de Calce est organisée par Brouilla Nature et le SYDETOM66 lundi 27 juin ou mercredi 29 juin 2022. Départ devant la mairie à 8h30 - Retour à 12h

Cette visite est intéressante pour découvrir le cheminement du contenu de nos poubelles ménagères et poubelles jaunes. Comment sont-elles triées, comment les déchets sont-ils valorisés. Nous apprendrons aussi comment remplir nos containers pour faciliter le travail des opérateurs.

*Inscrivez-vous pour une de ces 2 dates au 06-78-77-31-33 ou par mail : [christian.armanet66@gmail.com](mailto:christian.armanet66@gmail.com)*

Le 1er MAI : Nous serons présents à la fête de la Galline pour parler ensemble d'environnement.

### PETITES INFOS PRATIQUES :

- ✓ N'oubliez pas de renouveler ou de prendre votre adhésion (10 €/ an) qui permet de faire vivre votre association. Nous avons mis sur Facebook un lien HelloAsso qui permet de gérer vos inscriptions plus facilement.
- ✓ Si vous constatez une pollution dans la nature lors de vos balades, n'hésitez pas à nous en informer. Nous en tiendrons compte pour nos prochains nettoyages.
- ✓ Prochain « petit ramassage » Dimanche 29 mai.
- ✓ Les ados qui veulent participer à la vie de l'association pendant les vacances scolaires sont les bienvenus. N'hésitez pas à nous contacter au 06-78-77-31-33 ou [christian.armanet66@gmail.com](mailto:christian.armanet66@gmail.com)



## OPERATION DE SECURISATION DES PASSAGES A GUÉ

Sur notre territoire, plusieurs passages à gué sont présents sur des voiries communales. Lors des épisodes de pluies intenses, ils peuvent se révéler particulièrement dangereux et demeurent sous la responsabilité du maire.

En partenariat avec le Syndicat Mixte de Gestion & Aménagement Tech-Albères à l'initiative de cette démarche, la municipalité a mis en place des barrières pivotantes avec une signalisation interdisant l'accès et avertissant du danger.



## ELECTIONS LEGISLATIVES

Les élections législatives se dérouleront les 12 et 19 juin prochain, salle Rouzaud.

## EXPRESSION DE L'OPPOSITION

Par délibération 22/2022 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres du 24 février 2022, le Conseil Communautaire DECIDE de se prononcer CONTRE les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°06 du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune de Brouilla. Délibération votée à la MAJORITE des membres présents et représentés, par 19 VOIX CONTRE, 15 VOIX POUR et 1 ABSTENTION.

En l'occurrence, cette décision a pour effet de stopper le projet éolien sur Brouilla, c'est-à-dire l'installation des 3 éoliennes prévues au Nord de la commune, route de Pourteills, sur les hauteurs.

Par contre, le projet des 3 autres éoliennes prévues sur la commune de Banyuls-dels-Aspres reste d'actualité. Il est donc nécessaire de rester mobilisé afin que le projet puisse être abandonné dans sa totalité.

Mail : [oppositionbrouilla@gmail.com](mailto:oppositionbrouilla@gmail.com)

## INFORMATIONS UTILES

### NOUVEAU SERVICE

Sur le même principe que le dépôt pour les déchets de jardin les 1<sup>er</sup> jeudi et 3<sup>ème</sup> samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, avec inscription obligatoire en mairie, les agents récupèrent les gros cartons type livraison, propres et pliés.

### BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h et de 16h30 à 18h

### CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants de partager des activités créatives, culturelles et sportives, des sorties, des jeux... les mercredis et pendant les vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à 18h, à l'école de Banyuls dels Aspres (contact 06.46.08.08.84).

PIJ Inscription Point Jeunes :

contact : Mickaël Dejoye  
06.19.36.60.67

### RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la défense, un certificat de participation vous sera remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat obligatoire est requis pour l'inscription aux examens et concours de l'autorité publique.

### ENCOMBRANTS

Tél : 04.68.66.59.61

Mardi 10 mai : s'inscrire auprès de la  
Communauté de Communes avant le 6 mai

Mardi 14 juin : s'inscrire auprès de la  
Communauté de Communes avant le 10 juin

Précision : seuls les déchets enregistrés seront évacués, dans la limite de 2m<sup>3</sup>. Tout déchet qui contient dans un véhicule doit être acheminé

### ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1<sup>er</sup> Mardi du mois, en mairie,  
sur rendez-vous auprès du 04.68.53.69.55

### COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (ordures ménagères) tous les lundis (à partir de 5h du matin)

Bac Jaune (tri sélectif) les mercredis en semaine paire (à partir de 5h du matin), soit

mercredi 4 mai, mercredi 18 mai, mercredi 1<sup>er</sup> juin, mercredi 15 juin, mercredi 29 juin, mercredi 13 juillet, mercredi 30 juillet, mercredi 10 août, mercredi 24 août.

### SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Liège : récupération des bouchons de liège à la mairie

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills, Le Millery, Rte de Saint Génis, rue Jean Jaurès

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles